

Opération caméra thermique: voir pour croire !

L'Espace Info -> Energie de l'ALE 08, la commune de Bogny-sur-Meuse, le CCAS et le centre social «Aymon Lire», ont organisé une balade à la caméra thermique dans les rues de la ville, le 28 janvier dernier. L'objectif était clair: sensibiliser les habitants aux déperditions thermiques et aux défauts d'isolation, sources d'inconfort, de surconsommation et de factures élevées. Quoi de plus parlant que de visualiser les ponts thermiques et autres fuites d'air, grâce au rayonnement infrarouge de la caméra ?

Une dizaine de personnes a donc assisté à cette balade d'une heure trente dans différents quartiers de la commune. Les images de la thermographie réalisées ont été présentées le samedi 9 février, lors d'une conférence/restitution, autour d'un petit déjeuner, à la mairie de Bogny-sur-Meuse. Les habitants sont repartis avec la photo de leur logement, de la documentation, et les conseils personnalisés du conseiller Info -> Energie de l'ALE pour améliorer la performance énergétique de leur habitat (contact mairie de Bogny-sur-Meuse : 03 24 53 94 20).



Organisez vous aussi une balade à la caméra thermique sur votre territoire avec l'ALE 08 (contact: Sophie Brasseur au 03 24 32 12 29 ou s.brasseur@ale08.org).

Devinette: où sont les radiateurs ?

Eclairage de nuit: de nouveaux textes réglementaires pour réduire la pollution lumineuse et la consommation d'énergie

L'éclairage de nuit n'affecte pas seulement l'observation du ciel et des étoiles. En perturbant la chronobiologie, il a également un impact sur les riverains, la faune et la flore. Il pèse également sur la consommation d'énergie des communes, puisqu'il représente une part importante des dépenses d'électricité. Autant de raisons de le réduire lorsqu'il ne répond pas à des impératifs de besoin ou de sécurité.

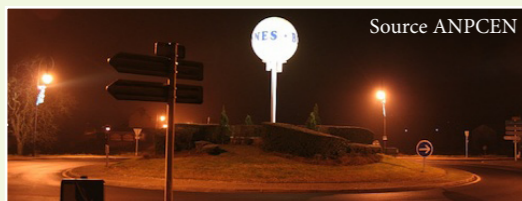
Depuis le 1er juillet 2012 (décret du 30 Janvier 2012), la réglementation interdit les publicités lumineuses dans les communes de moins de 10 000 habitants ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 100 000 habitants. Pour les communes plus importantes, elle impose que les publicités et autres enseignes lumineuses soient éteintes entre 1h et 6h du matin.

Ces dispositions seront renforcées par l'arrêté du 25 janvier 2013, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2013 et imposera:

- L'extinction de l'éclairage intérieur des locaux professionnels 1h après la fin d'occupation;
- L'interdiction d'illuminer les façades des bâtiments avant le coucher du soleil et extinction au + tard à 1h du matin;
- L'extinction de l'éclairage des vitrines de magasin et des enseignes lumineuses des magasins entre 1h et 7h du matin.

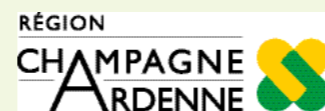


Pour les collectivités qui souhaitent aller plus loin dans la réduction des consommations d'énergie et des dépenses, il est possible d'adhérer au CEP (Conseil en Energie Partagée) proposé par l'ALE. Ce partenariat permet de bénéficier d'un bilan des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre dans les différents secteurs (bâtiments, éclairage public, transport ...). Dans un second temps, des actions à mettre en place sont proposées pour améliorer ce bilan. N'hésitez pas à contacter Sophie Brasseur si vous souhaitez avoir des précisions (03 24 32 12 29 ou s.brasseur@ale08.org).



Agence Locale de l'Energie et du Climat
Association loi 1901 à but non lucratif, pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables
17, rue Irénée Carré, 08000 Charleville-Mézières
23A, rue André Dhôtel, Pôle des Vieux Moulins, 08130 Attigny
tél : 03 24 32 12 29 - mél : infos@ale08.org - www.ale08.org

Avec le soutien de :



L'heure des plans climat a sonné -

Pour les plus pessimistes, l'évolution climatique ne pourra être enrayerée, d'autant que la consommation d'énergie continue de croître et que l'abandon des énergies fossiles n'est pas pour demain. Pire encore, certains rêvent d'exploiter les ressources pétrolières arctiques, rendues accessibles par le recul des glaces engendré par le réchauffement !

Il nous reste donc à travailler sur l'atténuation du phénomène de réchauffement et sur la résilience des territoires.

Les plans climat énergie territoriaux (PCET) offrent un cadre intéressant et représentent une opportunité pour s'engager dans cette voie. Ils sont la déclinaison à tous les échelons (région, départe-

tement, intercommunalité, commune) du Plan Climat National adopté pour permettre à la France de respecter le protocole de Kyoto et atteindre les objectifs fixés en matière de consommation d'énergie, de réduction des émissions de GES et de production d'énergie d'origine renouvelable.

Bien qu'ils ne soient obligatoires que pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, certains territoires plus modestes ont fait le choix courageux et responsable de s'y engager. Dans le dossier de cette lettre, nous vous présentons ce qui est en cours sur le territoire ardennais.

Vous sont également présentés, le retour sur le salon «biogaz au coeur de nos fermes», cuvée 2013, la balade à la caméra thermique pour visualiser les pertes thermiques dans l'habitat, les évolutions réglementaires en matière d'éclairage public.

Edito

Salon «biogaz au coeur de nos fermes»: retour sur l'édition 2013



C'est en 2010 que l'ALE développe, le concept du salon «biogaz au coeur de nos fermes», initié lors de l'inauguration de l'unité de méthanisation du GAEC du Château en 2007.

Trois objectifs sont poursuivis : valoriser le savoir faire local, ancrer notre département comme un acteur de référence sur cette thématique, promouvoir la filière en privilégiant les unités adaptées à la taille des exploitations et en limitant les cultures dédiées.

Pour l'édition 2010, qui s'est déroulée au GAEC Oudet, à Clavy-Warby, l'ALE a été récompensée par le prix spécial SNCF du concours régional Gauby-Lagauche.

Les 26 et 27 avril derniers, le salon «biogaz au coeur de nos fermes» s'est tenu au GAEC Forget à Vivier-aucourt. Il a été organisé avec le concours de la Chambre d'Agriculture. L'évènement a une nouvelle fois tenu ses promesses: 21 exposants professionnels (bureaux d'études, motoristes, équipementiers, constructeurs ...), 18 conférences, et environ 400 participants. Discussions, échanges de cartes de visites, peut-être des réalisations à la clé !



Le Club Biogaz, de l'Association Technique Energie Environnement (ATEE), a dressé en ouverture l'état des lieux de la situation française et présenté la place que pouvait tenir cette filière de production d'EnR dans la transition énergétique. L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) a ensuite été présentée aux participants.

De façon plus concrète, des agriculteurs méthaniseurs ont abordé les thèmes suivants : l'utilisation des biodéchets et de la menue paille, la réalisation d'un réseau de chaleur, le séchage de foin en grange comme nouvelle piste de valorisation de la chaleur et l'intérêt de la méthanisation en agriculture biologique.



Des techniciens des chambres d'agriculture ont présenté l'offre technologique, les expériences réalisées dans la Somme sur les cultures intermédiaires et la réglementation en matière d'épandage de digestat.

Le samedi après-midi était consacré au montage d'un projet: le dimensionnement, la forme juridique à adopter, les aspects économiques, financiers et les prérequis, les subventions ADEME-Région.

La conférence de clôture, présentée par SOLAGRO, a permis de mettre en évidence l'intérêt environnemental des unités de méthanisation, tout en mettant l'accent sur les points de vigilance pour en tirer pleinement profit.

L'ensemble des conférences était animé par l'ALE 08. Retrouvez leur contenu sur notre site internet www.ale08.org.

Quatre unités de méthanisation ont été ouvertes au public pour l'occasion: celles des GAEC Forget (Vivier-aucourt), du Château (Etrépigny), Oudet (Clavy-Warby), Charlemagne (Sailly). Ils ont accueilli des groupes conséquents à chaque visite.

Pour ceux qui auraient manqué cet évènement, l'ALE organise sur demande «un biogaz tour» comprenant la visite de trois unités de méthanisation du département (contact Bruno Mahé au 03 24 32 12 29 et infos sur www.ale08.org).

DOSSIER : les Plans Climat-Energie Territoriaux ardennais (PCET)

Les PCET sont l'émanation du Plan Climat National adopté par la France pour respecter le protocole de Kyoto qu'elle a ratifié. Ils visent à inscrire l'atténuation du changement climatique et l'adaptation des territoires au cœur des préoccupations. La loi Grenelle 2 a imposé qu'au 31/12/2012, toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants devaient être engagées dans un tel dispositif. Comment s'élabore un PCET et où en sommes nous aujourd'hui sur notre territoire ?



Dès 2007, la Région Champagne-Ardenne, l'Etat et l'ADEME avaient pris l'initiative d'élaborer une feuille de route afin de répondre aux défis énergétiques et climatiques, pour aboutir au PCAER (Plan Climat Air Energie Régional). D'autres PCET sont venus allonger la liste des collectivités engagées dans cette démarche.

Les 4 étapes d'un PCET

1. La préfiguration: elle définit les bases et les ambitions en matière de climat-énergie en s'appuyant sur un prédiagnostic du territoire. Elle permet d'identifier les acteurs partageant la même vision des objectifs à atteindre et définit le type de gouvernance à mettre en place, notamment le portage politique.

2. Le diagnostic et la mobilisation: il s'agit à ce stade d'identifier les actions à engager en s'appuyant sur un bilan GES et un diagnostic de vulnérabilité du territoire. C'est également l'étape de la mobilisation des acteurs (publics/privés) et de la communication en direction des habitants. L'organisation

budgétaire est définie à cette étape.

3. Construire le plan d'action: cette étape vise à analyser la faisabilité des propositions d'actions, d'en identifier les effets attendus avec des objectifs chiffrés (puissance et production EnR, économies d'énergie, réduction des émissions de GES), de hiérarchiser ces actions et de les programmer dans le temps, afin de construire solidement un PCET. Un dispositif de suivi et d'évaluation doit également être élaboré à ce stade.

4. Mise en oeuvre: la stratégie financière à long terme se met en place. Les partenariats se consolident. Il s'agit de faire vivre le PCET.

Les PCET, qui peuvent être perçus comme une contrainte par les collectivités, sont en réalité, **source de bénéfices sociaux, environnementaux et financiers, pour les territoires.** Certains l'ont compris, puisque 40 % des PCET ont été engagés par des territoires qui ne sont pas soumis à l'obligation.

- **Politique et démocratie.** Les PCET, en relocalisant les problématiques de société, notamment celle de l'énergie, redonnent un pouvoir décisionnel à la collectivité. Ce nouveau mode de gestion du territoire, en impliquant toutes les forces vives, contribue à créer du lien social.
- **Emploi et économie locale.** Les filières courtes sont privilégiées et dynamisées, en particulier celles du bâtiment et de l'énergie, secteurs dans lesquels les emplois ne sont pas délocalisables. Les capitaux restent ainsi dans le territoire. La production locale d'énergie peut également générer des bénéfices financiers. Enfin, la vision sur le long terme permet de réduire, par anticipation, l'impact économique qui pourrait peser sur la collectivité.
- **Qualité de vie et environnement.** Les mesures en faveur de l'habitat durable, la réduction des consommations d'énergie et donc des charges, permettent d'améliorer les conditions de vie des ménages et de lutter contre la précarité énergétique. La prise en compte accrue, des problématiques environnementales, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, contribue au bien-être des habitants.

Tous ces facteurs contribuent à renforcer l'attractivité du territoire.

Les PCET dans les Ardennes

Six entités sont engagées dans un PCET. Trois étaient soumises à l'obligation: le Conseil Général, la ville de Charleville-Mézières, la communauté d'agglomérations Coeur d'Ardenne. Trois se sont engagées volontairement: la communauté de communes du Pays Sedanais, le Parc Naturel Régional des Ardennes et la communauté de communes des Crêtes Préardennaises. Ces deux derniers territoires ont signé, avec l'ADEME et la Région, un Contrat d'Objectifs Territorial Energie-Climat, actant notamment l'affectation d'un chargé de mission au PCET. Saluons l'engagement responsable de ces territoires. La fusion, pour janvier prochain, du Pays Sedanais et de Coeur d'Ardennes (et également Balcons de Meuse, Val de Bar et

Plaines et Forêts de l'Ouest Ardennais), va entraîner un changement de périmètre du PCET.

D'avril à juin 2013, la CdC des Crêtes Préardennaises fait connaître le lancement de son PCET par le biais d'un programme d'animations riche en rencontres. Energie, biodiversité, alimentation... Retrouver le programme complet sur www.cretespreardennaises.fr.

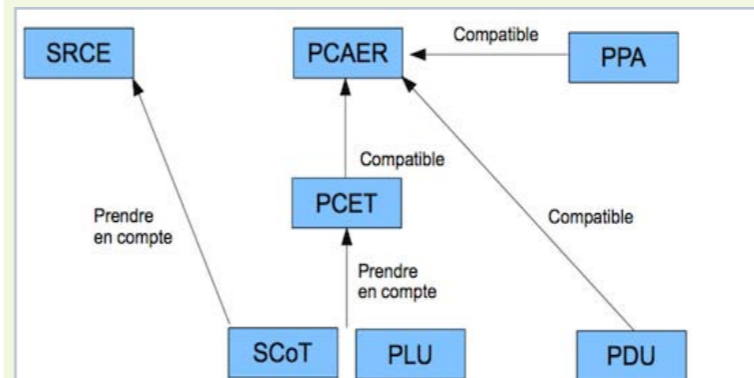


Coordination des PCET

Les enjeux des PCET ne se limitent pas aux frontières administratives des territoires. Sur certains sujets une stratégie intégrative est nécessaire pour des raisons de cohérence, d'efficacité et d'économie financière. C'est le cas par exemple du secteur des transports. **Le suivi des PCET est assuré par un réseau régional composé de la Région, l'ADEME, la DREAL, la DDT, les chargés de mission PCET.** Le retour d'expériences est encore mince pour pouvoir répondre à certaines questions telles que: comment mobiliser dans la

durée les différents partenaires ? Quels financements et ingénierie financière pertinents ? Comment évaluer l'impact des actions réalisées ?

Le réseau régional est un lieu d'échanges des expériences qui permettra de donner des réponses à ces questions.



Compatible: obligation de non contrariété. Possibilité de divergence entre les deux documents mais à condition que les options fondamentales ne soient pas remises en cause.
Prise en compte: obligation de ne pas ignorer. Possibilité de déroger pour un motif justifié.
 PCAER: Plan Climat Air Energie Régional; PCET: Plan Climat Energie Territorial;
 SRCE: Schéma Régional de Cohérence Ecologique; PDU: Plan de Déplacement Urbain;
 PPA: Plan de Protection de l'Atmosphère; SCoT: Schéma de Cohérence Territoriale;
 PLU: Plan Local de l'Urbanisme.

Coordination des PCET avec les autres plans et schémas territoriaux.

Les PCET doivent être compatibles avec le PCAER et en décliner, au niveau du territoire, les objectifs :

- Réduire de 20% les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020;
- Favoriser l'adaptation au changement climatique;
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques;
- Réduire les effets d'une dégradation de la qualité de l'air;
- Réduire de 20% les consommations énergétiques d'ici à 2020;
- Porter la production d'énergies renouvelables à 45% de la consommation d'énergie finale à l'horizon 2020.

Ils doivent également prendre en compte les autres documents de planification présentés ci-contre.

Consultez le centre de ressources ADEME sur les PCET: <http://www.pcet-ademe.fr/>



Climat Pratic est un outil réalisé par le Réseau Action Climat-France, l'ADEME, ETD et le CLER pour aider les petites et moyennes collectivités (moins de 50 000 habitants), les Pays ou PNR, à élaborer une politique « climat-énergie » ou un Plan Climat Energie Territorial (PCET). Il s'agit d'un tableur Excel regroupant 80 actions réparties selon diverses thématiques. C'est un outil simple qui, en balayant le champs des possibles, présente aux collectivités les domaines concernés et les actions concrètes réalisables. Plus d'info sur www.climat-pratic.fr/

Cit'ergie® est un label de «bonne conduite» qui récompense pour 4 ans le processus de management de la qualité de la politique énergétique et/ou climatique de la collectivité.

Le processus de labellisation Cit'ergie® constitue un atout pour les collectivités qui s'engagent dans:

- un Plan Climat Energie Territorial (PCET);
- ont signé la Convention des Maires pour la lutte contre le changement climatique;
- construisent le volet énergie de leur Agenda 21;
- s'engagent dans une nouvelle démarche structurante de leur politique énergétique.



Le label Cit'ergie® est une méthode déposée au niveau européen. Elle est portée au niveau français par l'ADEME.

Initiatives citoyennes: des opportunités à saisir et à soutenir dans le cadre des PCET

Porté et financés par des acteurs locaux, les projets citoyens sont particulièrement intéressants pour les territoires:

- Ils permettent d'en identifier les forces vives et de bénéficier de moyens humains;
- Ils cristallisent la mobilisation citoyenne;
- L'initiative de faire vivre le territoire n'est plus à la seule charge de la collectivité;
- Ils permettent de mobiliser de nouveaux moyens financiers;
- Les retombées sont pour le territoire.

Autant de raisons de les encourager et de les accompagner.

Premier exemple de ce type, le projet éolien de Chagny-Bouvellemont-Jonval.

Ce projet, initié par la société ardennaise Enéole, a pour ambition de réaliser un parc éolien de 3 aérogénérateurs totalisant une puissance de 2,4 MW, soit la consommation d'électricité spécifique de 1600 foyers. Il est soutenu par Energie Partagée, association nationale de promotion des productions d'énergies renouvelables citoyennes.

La société d'exploitation dédiée à ce projet est ouverte à tous les acteurs locaux (particuliers, entreprises, collectivités, associations ...), notamment par le biais de la SCIC Enercoop Ardennes Champagne. Des réunions publiques de présentation du projet se sont tenues à Bouvellemont, Attigny et Chaumont-Porcien. Les suivantes auront lieu à Signy-L'Abbaye et Poix-Terron.



Photomontage du projet Chagny-Bouvellemont-Jonval

Les dates à venir

- Le jeudi 6 juin, 19h30-21h30, salle des fêtes de Signy-l'Abbaye
- Le jeudi 27 juin, 18h30-20h30, dans la salle de la Communauté de Communes des Crêtes préardennaises, Poix-Terron

Enercoop Ardennes-Champagne
www.enercoop-ardennes-champagne.fr
 Contact : Ingrid JULIEN
ingrid.julien@enercoop-ardennes.fr
 03 10 29 00 00